

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015

***Planification de l'immigration 2012-2015 :
Réflexions sur l'accueil et sur l'intégration des nouveaux arrivants au Québec***

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens

Par le

Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ)



Le 18 mai 2011

18 mai 2011

Avant-propos

Depuis l'énoncé de politique de 1990, les orientations gouvernementales en matière d'immigration semblent, à peu de chose près, se maintenir. Devant l'urgence démographique, il faut établir un équilibre optimal entre le nombre de personnes immigrantes à accueillir et, d'autre part, les critères selon lesquels on procédera à leur sélection. Les gouvernements successifs ont mis de l'avant l'importance de voir à la pérennité du français comme langue d'usage commune à tous les Québécois, de même que divers critères qui détaillent les besoins propres à la société québécoise : l'aspect économique (travailleurs qualifiés, immigrants de la catégorie économique, personnes de 35 ans ou moins), l'aspect humain (personnes réfugiées, réunification familiale) et la dimension de l'intégration des personnes immigrantes avec son potentiel de réalisation selon une vision la plus réaliste possible des budgets disponibles (francisation, programmes d'accueil et d'intégration) et, cette fois-ci, une répartition mesurée des bassins de provenance.

La consultation sur les niveaux d'immigration pour 2012-2015 vient ajouter la notion de « développement durable », dont la définition nous est donnée :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.¹

Le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) souscrit au développement durable comme perspective à la sélection et à l'accueil des immigrants. C'est dans cette optique que nous souhaitons commenter les orientations ministérielles pour la planification de l'immigration pour la période 2012-2015. Par ailleurs, il nous importe de souligner que le SPEQ compte parmi ses membres les professeurs du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, dont la réputation n'est plus à faire en matière de francisation des personnes immigrantes. Notre vision s'inscrit donc aussi dans l'optique de développement durable en ce qui a trait à la pérennité des emplois de ces enseignants et enseignantes.

¹ Article 2 de la *Loi sur le développement durable*, cité dans Immigration et Communautés culturelles Québec, « L'apport de l'immigration au développement durable », avril 2011, p. 3.

Orientation 1

Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans les champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché travail.

Des travailleurs sélectionnés oui, mais il faut prendre le temps et les moyens de les franciser.

Il nous paraît clair que le marché du travail québécois trouve un grand bénéfice dans l'accueil de travailleurs qualifiés. En ce sens, augmenter la proportion de ceux-ci au sein de la sélection figure certainement parmi les solutions prometteuses à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs. Par contre, nombre de ces personnes qualifiées passent par les classes de francisation du MICC et en ressortent en restant, si l'on peut dire, sur leur appétit. En effet, une session de francisation se limite à onze (11) semaines de classe et les nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français à leur arrivée se voient offrir trois (3) sessions de francisation, pour un total de 33 semaines. Le temps imparti pour l'apprentissage du français ainsi que de divers aspects de la société québécoise et de sa culture s'avère nettement insuffisant. Ces conditions sont propices à une arrivée difficile sur le marché du travail, le niveau de français des personnes immigrantes sortant de nos classes étant encore bien insuffisant. D'ailleurs, tel que précisé dans le document de consultation, « parmi les éléments pouvant expliquer les difficultés d'intégration professionnelle des personnes immigrantes, on évoque souvent la connaissance insuffisante du français »².

À travers les années, le SPEQ a proposé à de nombreuses reprises un arrimage des services de francisation du MICC avec ceux des commissions scolaires. Ainsi, après un passage de quatre sessions dans les classes du MICC, les personnes immigrantes pourraient poursuivre en commission scolaire leur apprentissage du français, mais ceci en lien avec leur spécialisation professionnelle. Là, elles pourraient s'approprier la terminologie et le langage propres à leur profession et, par la suite, entrer plus sereinement sur le marché du travail.

Le SPEQ déplore que le guichet unifié ait étendu aux commissions scolaires sa mission de francisation, mais ceci avec un programme cadre qui ne distingue pas les classes du MICC de celles des commissions scolaires. Il nous paraît plus conséquent d'articuler des services à la fois différents et complémentaires, au lieu de se borner à « harmoniser » des services chez deux différents intervenants. En conséquence, nous proposons que le temps de francisation imparti aux personnes immigrantes dans les classes du MICC soit allongé en fonction d'une échelle qui porterait le niveau de compétence assez loin pour que la perspective d'entrer sur le marché du travail soit perçue positivement – et non comme un cauchemar. L'arrimage avec des services complémentaires en commission scolaire contribuerait de belle façon à cette réussite. Le rapport final de la Commission Bouchard-Taylor nous appuie d'ailleurs en

² Immigration et Communautés culturelles Québec, "La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015", avril 2011.

ce sens, par le premier point de la recommandation C3 qui préconise « une meilleure coordination des programmes de francisation des immigrants entre les ministères concernés »³.

La francisation en entreprise – un service à intensifier.

Tel que précisé ci-dessus, les limites actuelles des services de francisation laissent passer de nombreuses personnes immigrantes des bancs d'école de la francisation au milieu de travail malgré un niveau de français qui laisse sérieusement à désirer. Autant pour les travailleurs sélectionnés que pour les personnes immigrantes des autres catégories, la réalité veut trop souvent que la langue de travail pose problème ou que, tout simplement, on choisisse de s'exprimer en anglais faute d'un français suffisant.

Le SPEQ salue les initiatives ministérielles d'accompagnement des entreprises dans le cadre du recrutement de personnes immigrantes et de la gestion de la diversité, de même qu'en ce qui concerne les travaux entrepris auprès des ordres professionnels. En plus de ces actions, nous sommes d'avis que l'intensification de la francisation en milieu de travail doit se poursuivre. Malheureusement, de nombreux obstacles continuent de freiner les élans ministériels en ce domaine. Pour ne nommer que ceux-là : le manque d'ouverture patronale quant à permettre à des employés de prendre des cours de français pendant les heures de travail payées; le peu de rétention des apprenants lorsqu'ils n'ont que deux fois deux heures de cours par semaine et ce, *après* leurs heures de travail; le caractère facultatif de la francisation des employés. En somme, si les personnes immigrantes arrivent au travail avec dans leurs bagages un français insuffisant et qu'elles sont cette fois confrontées au dilemme « plaire au patron ou apprendre le français », nous croyons que le MICC aurait tout lieu de revoir les services qu'il offre aux personnes immigrantes en termes de francisation en milieu de travail.

Orientation 2

Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français.

La francisation doit être intensifiée pour les personnes de toutes les catégories d'immigration; une précision de la « connaissance du français » des requérants serait bienvenue.

Selon le document de consultation, « au-delà de l'évolution du nombre et de la proportion des immigrants admis au Québec qui connaissent le français, il importe aussi de rehausser le niveau effectif de maîtrise du français chez ceux-ci, en particulier chez les personnes de la catégorie des travailleurs qualifiés »⁴. D'emblée, le SPEQ est en désaccord avec l'idée de concentrer la francisation *d'abord* auprès des travailleurs qualifiés. En effet, la pérennité du français au Québec est une priorité qui a traversé le temps et qui a été partagée par tous les gouvernements dans l'histoire des énoncés de politique rendus publics sur l'immigration au Québec. Pour nous, de favoriser une catégorie d'immigration plutôt qu'une autre en ce qui a trait à la francisation pourrait avoir des conséquences désastreuses pour une langue commune qui, depuis longtemps déjà, démontre des signes de faiblesse.

³ Bouchard, Gérard; Taylor, Charles, *Fonder l'avenir – Le temps de la conciliation – rapport*, 2008, p. 268.

⁴ Immigration et Communautés culturelles Québec, "La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015", avril 2011, p. 29.

18 mai 2011

La notion de « connaissance du français », par ailleurs, nous semble assez vague. Ainsi, nous sommes d'avis que le degré de cette connaissance gagnerait à être mieux précisé avant l'arrivée au Québec. Il en résulterait un meilleur classement des nouveaux arrivants dans les classes de francisation et, du coup, la qualité de la formation s'en trouverait augmentée, l'élève ayant été aiguillé dans la bonne classe.

Ceci dit, le maintien comme majoritaire de l'admission de personnes connaissant le français est une orientation qui, en conformité avec les principes du développement durable et les besoins de la société québécoise, doit certainement se poursuivre.

Orientation 3

Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés

Des services adéquats et suffisamment de temps imparti.

Nous comprenons que, outre les services de francisation offerts dans les classes du MICC une fois les personnes immigrantes arrivées en sol québécois, le Ministère s'enorgueillit de son service de Francisation en ligne (FEL) et mise beaucoup sur ce dernier pour « rehausser le niveau effectif de maîtrise du français » des candidats visés par cette orientation. À l'origine, la FEL s'adressait aux candidats à l'immigration avant leur départ pour ici. Depuis quelque temps, elle est aussi accessible à ceux qui ont déjà immigré. Quoique cette forme de service puisse convenir à certaines personnes, nous croyons que ce n'est pas le cas pour toutes. Ainsi, les professeurs de francisation du MICC préconisent plutôt les cours en présentiel. Cette approche, en effet, présente l'avantage du contact humain qui donne, aux yeux et au cœur de la personne nouvelle arrivante, tout son sens à une société d'accueil encore difficile à saisir. Nous ne croyons pas qu'une personne puisse parfaire son intégration au moyen de capsules virtuelles et de conversations en ligne. Aussi intéressantes que soient les possibilités des technologies, elles ne sauraient remplacer la personne, en chair et en os, qui vous offre le privilège d'un contact *direct*. À notre avis, la FEL peut effectivement remplir certains besoins en francisation avant l'arrivée au Québec, ou bien de formation d'appoint une fois sur le marché du travail, mais il faudrait se garder de surestimer son potentiel.

Il importe, certes, de voir à ce que les travailleurs qualifiés soient « plus et mieux » francisés avant leur arrivée sur le marché du travail, mais nous pensons qu'il faut, tel que nous le précisons dans notre commentaire sur la première orientation, y mettre le temps et les services nécessaires.

18 mai 2011

Orientation 4

Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

Pour construire l'avenir, maintenir la porte ouverte aux jeunes.

Plus une personne est jeune, plus elle est susceptible de s'intégrer à une nouvelle réalité. D'abord pour cette seule raison, nous sommes d'accord avec cette orientation. Un secret de polichinelle veut que, sauf exception, les personnes immigrantes de première génération ne s'intégreront jamais autant que leurs descendants à leur nouvelle société. Encore, si cette personne est jeune, aura-t-elle de meilleures chances de relever le défi. Bien sûr, dans un esprit de développement durable, les jeunes passeront plus de temps sur le marché du travail, constituant du « sang neuf », apportent avec eux une énergie dont toute société a besoin – particulièrement lorsqu'elle se trouve en déclin démographique. Une part de 65 % à 75 % de jeunes parmi les nouveaux arrivants admis nous paraît tout à fait adéquate.

Orientation 5

Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30% pour chacun de ces bassins.

Le véritable équilibre se situe dans les efforts consentis pour l'intégration des personnes immigrantes; la laïcité comme gage de paix sociale.

Le SPEQ abonde dans le sens du maintien de la diversité au sein de la société québécoise. Cette recommandation, pourtant, est chargée d'une certaine nébulosité. En effet, rien n'est précisé quant à la nature du déséquilibre qui pousserait le gouvernement à vouloir « rééquilibrer » les proportions des bassins de provenance des personnes immigrantes. Pour nous, la pierre angulaire de l'équilibre tient dans le rapport entre le nombre des personnes qui sont admises au Québec et les moyens que l'État se donne pour assurer une intégration optimale de ces personnes à la société québécoise. Le gouvernement souhaite accueillir une moyenne de 50 000 personnes immigrantes par année entre 2012 et 2015? Il est impératif, alors, que nous nous donnions les moyens de nos ambitions. À ce sujet, nous allons dans le même sens que la recommandation C1 du rapport final de la Commission Bouchard-Taylor, où il est stipulé :

« En matière de planification des taux d'immigration, que l'État s'assure de maintenir en équilibre le nombre d'entrées avec les ressources disponibles pour l'accueil, notamment l'insertion à l'emploi et la francisation. »⁵

Nous croyons que, bien qu'une certaine « surreprésentation » d'une origine ethnique par rapport à d'autres pourrait occasionner des frictions au sein de la société, il est possible d'assurer une paix sociale acceptable en investissant suffisamment dans l'accueil, l'insertion en emploi et la francisation des nouveaux arrivants. Cet investissement serait rendu possible grâce à une reconsidération de la

⁵ Bouchard, Gérard; Taylor, Charles, *Fonder l'avenir – Le temps de la conciliation – rapport*, 2008, p. 268.

18 mai 2011

répartition des sommes relatives à l'Accord Canada-Québec. Nous réitérons notre demande d'une francisation plus longue au sein des classes du MICC, puis d'une articulation complémentaire avec les commissions scolaires en formation axée sur l'aspect professionnel. Nous sommes persuadés que, moyennant des budgets suffisants, cet investissement dans le temps imparti et dans la manière aurait pour effet d'amener vers le marché du travail des personnes immigrantes beaucoup mieux intégrées, quel que soit le bassin d'origine dont elles proviennent.

Qui dit « intégration » doit aussi se pencher, dans la conjoncture qui prévaut depuis quelques années, sur la question de la laïcité. Nous croyons en un Québec laïque, où les convictions religieuses n'auront plus pour effet de restreindre la pleine participation des personnes à la vie sociale et professionnelle. Nous concevons difficilement, par exemple, qu'aucune politique ministérielle n'ait encore été établie afin de solutionner la problématique du niqab et de la burqa au sein des classes de francisation, au point que le MICC ait avisé ses professeurs qu'on doit fonctionner au « cas par cas ». Ajoutons à cela les débats que suscitent le port du turban sur un chantier de construction, celui du kirpan en milieu scolaire ou professionnel, les absences des lieux de travail pour la prière. Une prise de position claire de la part du gouvernement québécois quant à la laïcité des espaces public et professionnel serait à même, selon nous, d'aplanir bien des difficultés et de susciter une meilleure paix sociale.

De tout temps, les valeurs véhiculées par les grandes religions ont nui à la notion d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce fait bien documenté justifie à lui seul une prise de position claire et une législation sur la laïcité. D'ailleurs, nous ne souscrivons pas à l'apparente satisfaction gouvernementale quant à l'engagement via signature des requérants aux valeurs québécoises préalable à leur arrivée. Pour nous, il est clair qu'une personne qui se voit remettre des documents dont la signature est conditionnelle à son acceptation par les services d'immigration signera vraisemblablement tout ce qu'on lui soumettra. De surcroît, comme le document en question existe seulement en français, en anglais et en espagnol, il nous paraît évident que beaucoup de personnes signent sans bien comprendre ce à quoi ils s'engagent. Selon nous, une société qui tient à ses valeurs est prête à faire plus pour s'assurer que les nouveaux arrivants y adhèrent vraiment. Par exemple, intensifier leur formation à l'arrivée.

Parallèlement à l'intégration des personnes immigrantes, nous sommes d'avis qu'il est important que les efforts ministériels en vue d'intensifier l'interculturalisme au sein de la population se poursuivent. Nous rejoignons ici les recommandations D1 à D5 du rapport Bouchard-Taylor⁶. Car il ne saurait y avoir d'intégration des personnes immigrantes sans une ouverture sociale de part et d'autre.

⁶ Ibid. p. 269.

Orientation 6

Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

S'investir pleinement dans la satisfaction des besoins du Québec en termes d'immigration économique.

Dans l'esprit d'un développement durable, nous adhérons à cet objectif. Les besoins du Québec en termes de main-d'œuvre qualifiée, d'entrepreneurs et d'investisseurs justifient largement le maintien de leur admission à un minimum de 65 %. Comme nous l'indiquions plus tôt, il faut cependant nous assurer que les services qui leur seront offerts en termes d'accueil et de francisation correspondent à leurs besoins. Autrement, les besoins de la société québécoise pourraient demeurer insatisfaits, la période entre l'arrivée au Québec et l'entrée sur le marché du travail ayant été insuffisamment prise en considération au point de vue de l'intégration.

Le développement durable tient en compte les besoins présents, mais aussi les besoins propres au futur. Si nous voulons nous assurer un futur monde du travail dynamique et empreint de paix sociale, il faut, encore une fois, y mettre les moyens.

Orientation 7

Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015 de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

Des services d'intégration directement proportionnels aux volumes d'admission; une insistance sur le contrat moral.

De prime abord, cet apparent ralentissement dans le nombre des admissions semble issu d'une réflexion sur les limites d'absorption de la société québécoise. Il est intéressant de constater que cette fois, contrairement aux orientations des exercices de 2005-2007 et de 2008-2010, l'arbitrage n'est pas fondé sur différents scénarios quant au nombre des admissions, mais plutôt sur la répartition des catégories d'immigrants à admettre. Le volume des admissions pour 2008-2010, tel que souligné par le document de réflexion, traduit une augmentation substantielle par rapport aux années passées; il est donc compréhensible que le gouvernement songe à stabiliser à 50 000 la moyenne des admissions par année.

Encore ici, nous tenons à souligner que, peu importe le nombre d'admissions, il faut s'assurer que les services d'intégration et de francisation y soient directement proportionnels. Enfin, il nous importe d'ajouter quelques propositions quant à la vision ministérielle de l'accueil des immigrants et de leur intégration.

Déjà, en 1990, l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration énonce un contrat moral dont chaque volet « comprend des droits et des responsabilités, tant pour les immigrants que pour la société d'accueil. Le parallélisme est volontaire, car il met en relief un principe fondamental :

18 mai 2011

l'intégration réussie se joue à deux.»⁷ Nous constatons que ce concept de « parallélisme » ou de réciprocité figure toujours parmi les principes directeurs du gouvernement actuel en ce qui a trait à l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, étant donné que la société de droit qui est présentée aux requérants avant leur arrivée comporte aussi des obligations, nous pensons qu'il serait opportun d'insister un peu plus sur ces dernières. Qu'il soit question de l'usage du français, de l'égalité hommes-femmes ou de toute autre valeur de la société québécoise, nous sommes d'avis que ces aspects de notre société devraient être présentés aux nouveaux arrivants non seulement comme une sorte d'invitation sur un document qu'ils signent sans bien le comprendre – et, surtout, sans véritable conséquence –, mais aussi comme un réel devoir d'intégration. Autrement dit, l'intégration à la société québécoise en respectant sa langue et ses valeurs ne devrait pas être présentée comme relativement facultative, mais assortie de mesures conséquentes. Il en va du développement durable, c'est-à-dire de l'élaboration de la société québécoise non seulement d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Des services d'intégration à la mesure du volume des admissions, ça signifie aussi des conditions matérielles d'apprentissage du français qui sont à la hauteur de la qualité des personnes que nous admettons au Québec. Une révision à la hausse des budgets accordés pour les classes de francisation du MICC en milieu communautaire, par exemple, permettrait de rehausser en même temps la qualité et le nombre de locaux. La question souvent épineuse des locaux disponibles en milieu collégial dans la grande région de Montréal, de même, bénéficierait grandement d'une écoute active de la part des autorités ministérielles. Par ailleurs, le matériel d'enseignement dont disposent les professeurs du MICC est (nous le réitérons suffisamment souvent à la partie patronale) insuffisant, alors que la *Loi sur la propriété intellectuelle* limite considérablement les enseignantes et les enseignants dans leurs possibilités en termes de reprographie et, même, de présentation de films et de chansons pourtant bien représentatifs de la culture québécoise. Dans ces conditions, peut-on vraiment affirmer faire le mieux pour les nouveaux arrivants?

⁷ Gouvernement du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble – Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, 1990, p.19.

18 mai 2011

Conclusion

Faire en sorte que l'être soit à la hauteur du paraître

Les professeurs du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont fiers de leur travail, et avec raison. Chaque année, ils permettent à des milliers d'immigrants de se préparer à ajouter leur pierre à la construction du Québec de demain. Le MICC, à notre avis, « brille parmi les meilleurs ». En effet, où ailleurs dans le monde trouve-t-on un système d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes aussi élaboré, aussi inclusif et aussi soucieux d'une amélioration constante? À notre avis, les orientations ministérielles quant à la planification de l'immigration ont peu changé à travers les années parce que justement, elles sont fondées sur une réflexion concertée.

Pourtant, au-delà des communiqués de presse et des annonces publiques, il y a la réalité des personnes immigrantes qui effectuent le parcours d'intégration offert par le MICC. En tant qu'acteurs œuvrant directement sur le terrain, les professeurs du MICC en ont long à dire sur la durée nettement insuffisante du temps imparti pour la francisation; sur le « vide » dans lequel se retrouvent les nouveaux arrivants entre la fin des classes de francisation et l'accès à un premier emploi ou bien l'entrée au cégep ou à l'université au Québec; sur la restriction, puis le retranchement des classes de français écrit du temps complet (dont la formule convenait grandement à celles et à ceux qui y passaient); sur les conditions dans lesquelles, dans trop de lieux de travail, ces personnes importantes que nous admettons au Québec traversent leur francisation.

Le SPEQ salue les initiatives ministérielles et la créativité du MICC dans la multiplicité de ses programmes et mesures. Par contre, nous croyons fermement que les services d'accueil et d'intégration bénéficieraient grandement de ce que les professeurs du MICC, forts de leur expérience et de leur savoir-faire, ont à en dire. Ainsi, leur contribution devrait être à la fois souhaitable et recherchée dans le cadre de toute modification aux services dédiés aux personnes immigrantes. Des services d'intégration à la mesure des volumes d'admission, des services adéquats et suffisants, articulés en complémentarité et soutenus par des budgets qui rendent possible la concordance entre l'être et le paraître, voici ce que nous proposons, en conformité avec le principe du développement durable.

Catherine Courchesne

Secrétaire au Conseil exécutif
Représentante des professeurs du MICC
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

catherine.courchesne@speq.org

2120, Sherbrooke Est, bureau 1003

Montréal (Québec) H2K 1C3

514 525-7979